

11 sep 2020 -18:05

Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 11 septembre 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

11 sep 2020 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Marchés publics relatifs au Système d'information Schengen

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur deux marchés publics au profit de la police fédérale concernant le Système d'information Schengen.

Il s'agit tout d'abord du lancement d'un marché mixte pluriannuel pour l'alignement et la réécriture du Système d'information Schengen belge (NS.SIS) sur le Système d'Information Schengen de deuxième génération (SIS II). Afin de continuer à répondre aux nouvelles exigences techniques, une évolution du système, pierre angulaire des contrôles aux frontières, est nécessaire. Le marché sera passé selon une procédure négociée avec publicité.

Le Conseil des ministres a également approuvé un avenant visant à prolonger le marché pluriannuel de services ayant pour objet la mise à disposition de personnel chargé de l'alignement du NS.SIS sur le nouveau SIS II. Compte tenu de la planification du nouveau marché et de la nécessité de maintenir le système actuel en service pendant l'élaboration du nouveau système, une prolongation du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 est nécessaire afin d'assurer la continuité de la migration technique des systèmes Schengen.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

11 sep 2020 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Loterie nationale : subsides à la Fondation Roi Baudouin, au COIB et au Belgian Paralympic Committee

Sur proposition du ministre chargé de la Loterie nationale David Clarinval, le Conseil des ministres a approuvé trois projets d'arrêté royal fixant les subsides de la Loterie nationale octroyés à la Fondation Roi Baudouin, au Comité olympique et interfédéral belge (COIB) et au Belgian Paralympic Committee.

La Fondation Roi Baudouin constitue un bénéficiaire d'une dotation annuelle à charge des subsides de la Loterie nationale. Cette dotation annuelle est fixée à 9.800.000 euros pour la période comprise entre 2021 et 2024.

Le montant du subside octroyé au COIB est fixé à 1.855.000 euros pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 dans le cadre de la préparation, la sélection et l'envoi des athlètes aux compétitions multidisciplinaires, dont les Jeux d'Hiver de 2022 à Pékin et les Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Le montant du subside octroyé au Belgian Paralympic Committee est fixé à 375.000 euros pour les années 2021, 2022, 2023 et 2024 dans le cadre de la préparation, la sélection et l'envoi d'athlètes aux compétitions multidisciplinaires des Jeux Paralympiques.

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal fixant le montant de la dotation annuelle qui, prélevée sur les subsides de la Loterie Nationale, est affectée à la Fondation Roi Baudouin, pour la période allant de 2021 à 2024 inclus

Projet d'arrêté royal fixant le montant qui, prélevé sur les subsides de la Loterie nationale, est affecté au Comité olympique et interfédéral belge, pour la période allant de 2021 à 2024 inclus

Projet d'arrêté royal fixant le montant qui, prélevé sur les subsides de la Loterie nationale, est affecté au "Belgian Paralympic Committee", pour la période allant de 2021 à 2024 inclus

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Renouvellement du mandat d'administrateur du Conseil d'Etat

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant au renouvellement du mandat d'administrateur du Conseil d'Etat.

Le Conseil des ministres marque son accord sur le renouvellement du mandat d'administrateur du Conseil d'Etat de Klaus Vanhoutte, pour une durée de cinq ans à compter du 16 mai 2019.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Finances : modifications techniques à divers Codes

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui apporte des modifications purement techniques au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, au Code des droits de succession, au Code des droits et taxes divers, à la loi hypothécaire et au Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales.

Les dispositions de ce projet visent, entre autres :

- la création d'une base légale identique pour la délégation au Roi de la compétence pour régler les modes de paiement des sommes dues en vertu du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, du Code des droits de succession et du Code des droits et taxes divers
- l'abrogation de dispositions obsolètes
- l'adaptation dans les codes des mentions du Code de commerce qui est devenu le Code des privilèges maritimes déterminés et des dispositions diverses
- l'adaptation de l'intitulé du chapitre et de la section relatifs au droit d'enregistrement spécial sur les changements de nom ainsi que de quelques articles y figurant, suite à leur non adaptation ou adaptation partielle par la loi du 18 juin 2018,
- une simplification de la procédure d'inscription d'une hypothèque légale, prévue dans le Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

Ce projet modifie ou abroge également des dispositions du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession qui concernent des droits régionalisés. Ces dispositions feront encore l'objet d'une concertation avec les Régions concernées.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi portant diverses modifications au Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, au Code des droits de succession, au Code des droits et taxes divers et à la loi hypothécaire du 16 décembre 1851, portant adaptation du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe et du Code des droits de succession au nouveau Livre 3 du Code civil, et portant une modification au Code du recouvrement amiable et forcé des créances fiscales et non fiscales

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et
ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt
Porte-parole
+32 477 47 18 32
Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be

11 sep 2020 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Neutralisation des avantages financiers octroyés dans le cadre de la pandémie de Covid-19 pour les règles de cumul liées à l'incapacité de travail

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block et du ministre des Indépendants Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal concernant les règles de cumul pour l'incapacité de travail.

En raison de la pandémie de Covid-19, certains travailleurs indépendants bénéficient d'une indemnisation dans le cadre du droit passerelle de crise ou d'autres primes particulières octroyées tant au niveau fédéral qu'au niveau régional.

Le projet d'arrêté royal prévoit que, dans le cadre de la règle de cumul qui est d'application lorsque le travailleur indépendant reconnu incapable exerce une activité avec l'autorisation du médecin-conseil, toute indemnité, tout avantage ou toute rente accordé en raison de la perte des revenus professionnels de cette activité autorisée doit être pris en compte, à l'exception :

- des avantages financiers (complémentaires) accordés par les régions, les communautés, les provinces ou les communes pour faire face aux conséquences économiques de la pandémie (sauf lorsque la personne concernée avait déjà droit à une telle compensation avant la pandémie)
- de l'indemnité complémentaire de crise octroyée à certains travailleurs indépendants et conjoints aidants reconnus en incapacité de travail qui doivent interrompre l'activité autorisée

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal modifiant l'article 28bis de l'arrêté royal du 20 juillet 1971 instituant une assurance indemnités et une assurance maternité en faveur des travailleurs indépendants et des conjoints aidants

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maggie De Block, ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, et de l'Asile et la Migration
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 175
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 528 69 00
<https://www.deblock.belgium.be>

Florent Baudewyns
Porte-parole (FR)
+32 474 88 30 17
florent.baudewyns@minsoc.fed.be

Peter Poulussen
Porte-parole (NL)
+32 475 95 11 68
peter.poulussen@minsoc.fed.be

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke
Attachée de presse - porte-parole
+32 2 541 63 67
+32 478 70 09 92
mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Marché public pour le Centre pour la Cybersécurité Belgique

Sur proposition de la Première ministre Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public de services pour la gestion d'un portefeuille d'abonnements à des flux de renseignement sur les cyber-menaces pour le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB).

Disposer d'un portefeuille de flux de renseignements variés est un besoin de première nécessité pour le CCB. Celui-ci doit lui permettre d'effectuer un rapportage pointu sur l'état des cyber-menaces dans le pays, conformément à sa mission de détecter, observer et analyser les problèmes de sécurité en ligne ainsi que d'informer en permanence les utilisateurs à ce sujet.

Le CCB dispose de flux de renseignements sur les cyber-menaces par l'intermédiaire de deux marchés publics dont les échéances arrivent prochainement à terme. Il souhaite relancer une procédure de passation en vue de l'exécution d'un nouveau marché dès 2021. Le marché sera attribué pour une période de 4 ans par une procédure ouverte avec publicité européenne.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Masterplan pour une détention dans des conditions humaines : lancement d'une procédure concurrentielle pour projets DBFM

Sur proposition du ministre de la Justice chargé de la Régie des bâtiments Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'une procédure concurrentielle dans le cadre du Masterplan III pour une détention dans des conditions humaines.

Le Conseil des ministres marque son accord sur la proposition de procédure de passation et sur le lancement de la procédure concurrentielle avec négociation pour les procédures DBFM (*design, build, finance, maintain*) des établissements pénitentiaires à construire à Bourg-Léopold et Vresse-sur-Semois.

Pour chaque procédure DBFM, la proposition d'attribution sera, à l'issue des négociations et après réception de la dernière offre, soumise au Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres a également pris connaissance de l'état d'avancement des dossiers relatifs au Masterplan.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Marché public visant à la prolongation de la maintenance de l'infrastructure optique et IP de Belnet

Sur proposition du ministre chargé de la Politique scientifique David Clarinval, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement et l'attribution d'un marché public visant à la prolongation de la maintenance de l'infrastructure optique et IP de Belnet.

Le 5 juin dernier, le Conseil des ministres a approuvé le marché public de Belnet relatif à la maintenance de son infrastructure optique et IP, la fourniture d'équipements complémentaires et les services y afférents durant cinq années. Toutefois, en raison de la complexité de ce marché, Belnet a pris un peu de retard. Vu l'importance capitale de cette infrastructure, celle-ci ne peut être laissée sans maintenance. C'est pour cette raison que Belnet propose de prolonger les trois marchés en cours de six mois avec les adjudicataires actuels (Nokia, Ciena et Orange Cyberdefense). Cette durée permettra de disposer d'un délai de battement de trois mois. Ce dernier devrait être suffisant que pour pallier d'éventuels problèmes de procédure.

Ayant commencé ses activités en 1993, Belnet est un véritable pionnier de l'internet en Belgique. Son réseau était, à l'origine, exclusivement destiné au milieu de la recherche et de l'éducation. Toutefois, depuis le début des années 2000, il s'est élargi aux administrations publiques fédérales. Grâce à son expertise, sa position unique sur le marché et les économies d'échelle, Belnet rencontre les besoins spécifiques de plus de 200 organisations connectées représentant ensemble 800.000 utilisateurs finaux. Belnet compte environ 80 collaborateurs et a le statut de service d'État à gestion séparée au sein de la Politique scientifique.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Beliris
- Fonction publique
- Politique scientifique
- Sécurité et Intérieur
- Asile et Migration
- Affaires sociales
- Santé publique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Avis sur deux projets d'arrêtés du gouvernement flamand relatifs à la navigation intérieure

Sur proposition du ministre de la Mobilité François Bellot, le Conseil des ministres a remis un avis positif sur deux projets d'arrêtés du gouvernement flamand relatifs à la navigation intérieure.

Il s'agit des arrêtés suivants :

- un projet d'arrêté relatif à l'organe d'enquête pour les accidents et incidents de navigation sur les voies navigables intérieures
- un avant-projet d'arrêté modifiant l'arrêté du Gouvernement flamand du 25 mai 2018 portant adaptation de la réglementation relative au transport de matières dangereuses par voie de navigation intérieure aux progrès scientifiques et techniques, en ce qui concerne l'obligation de déclaration électronique pour les bateaux qui transportent des marchandises dangereuses

En vertu de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, les gouvernements doivent se concerter au sujet de la détermination des règles de police de la navigation sur les voies navigables. Le gouvernement flamand a donc demandé au gouvernement fédéral de rendre un avis sur ces projets d'arrêtés.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 11 septembre 2020

Congé parental et congé pour aidants proches pour les membres du personnel de la VRT

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a donné son accord préalable sur l'introduction de la réduction des prestations de travail d'1/10e en ce qui concerne le congé parental et du congé pour aidants proches pour les membres du personnel de la VRT.

La VRT souhaite adopter des dispositions relatives au congé parental et au congé pour aidants proches pour les membres de son personnel. Ces membres du personnel auraient droit à une réduction de leurs prestations de travail d'1/10e en ce qui concerne le congé parental. En outre, un congé pour aidants proches serait accordé.

L'arrêté royal du 7 mai 1999 relatif à l'interruption de la carrière professionnelle du personnel des administrations stipule que chaque acte juridique émanant d'une autorité publique non fédérale qui a pour but de rendre applicables les dispositions de cet arrêté à son personnel, ne produit ses effets que lorsqu'il a obtenu l'accord préalable du Conseil des ministres fédéral.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des
Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de
l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11

Miet Deckers
Porte-parole
+32 475 76 65 26
miet.deckers@muylle.fed.be

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Deuxième partie du programme 2020 des prêts d'Etat à Etat

Sur proposition du ministre des Finances et de la Coopération au développement Alexander De Croo et du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la deuxième partie du programme 2020 des prêts d'Etat à Etat.

Il s'agit d'un nouveau prêt d'État lié au profit du Kenya pour un montant de 12 millions d'euros dans le cadre d'un crédit mixte d'un montant de 17.391.304 euros pour l'exécution d'un projet de traitement des eaux usées par le consortium John Cockerill/Denys.

Pour John Cockerill, il s'agit d'une première incursion dans le secteur du traitement des eaux usées. Vu l'ampleur du projet, un consortium a été privilégié. Dans ce cadre :

- John Cockerill construira l'installation de traitement des eaux usées
- Denys procédera à la pose du collecteur des eaux usées

Le dossier concerne donc deux projets complémentaires qui seront exécutés parallèlement. Cela permet de combiner différents instruments de Finexpo :

- une bonification d'intérêt pour un montant de crédit de 8.451.749,28 euros avec un don complémentaire de 2.772.353,35 euros, qui couvre également la prime Credendo d'un montant de 1.224.102,63 euros
- un crédit mixte de 17.391.304 euros (un PEE de 12.000.000 euros et un crédit commercial de 5.391.304 euros)
- Sofinex octroie également un don de 500.000 euros dans le cadre d'un crédit commercial d'un montant de 1.428.571 euros

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et ministre de la Coopération au développement
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 00
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt
Porte-parole
+32 477 47 18 32
Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur, chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Intervention de Finexpo dans quatre demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition du ministre chargé du Commerce extérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé quatre demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de :

- la bonification du taux d'intérêt plus un don complémentaire pour la réalisation d'une station d'épuration d'eau au Kenya
- la bonification du taux d'intérêt plus un don complémentaire pour la réalisation d'un réseau de distribution d'eau potable, pour les populations du grand Ithanga au Kenya
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la réalisation d'une station d'épuration d'eau au Kenya
- la stabilisation du taux d'intérêt pour la livraison et la construction de minimum 60 ponts ruraux au Sri Lanka

Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Optimisation des dispositions relatives au travail maritime

Le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à optimaliser les dispositions relatives au travail maritime.

L'avant-projet vise à simplifier la loi du 13 juin 2014 d'exécution et de contrôle de l'application de la Convention du travail maritime de 2006. Depuis l'entrée en vigueur de la Convention en août 2014, des amendements ont déjà été apportés à trois reprises. Pour pouvoir réagir plus rapidement à ces changements, un certain nombre de modifications sont apportées à la loi.

Le Roi obtient à cet égard une délégation plus large pour pouvoir réagir rapidement aux changements des conditions et pour protéger de manière optimale les conditions de vie et de travail des marins. De plus, quelques adaptations sont apportées aussi bien à la loi du 13 juin 2014 qu'à la loi du 3 juin 2007 portant des dispositions diverses relatives au travail.

Enfin, les amendements de l'Organisation internationale du travail de 2016 et 2018 à la Convention sont transposés dans le droit national par une adaptation de la loi du 3 juin 2007 et de la loi du 13 juin 2014.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

11 sep 2020 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 11 septembre 2020](#)

Marchés publics pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Philippe Goffin, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de quatre marchés publics pour la Défense.

Il s'agit des marchés suivants :

- un contrat pluriannuel ouvert concernant l'entretien et les évolutions du système *Shared Air Traffic System (SAS2)*, pour la durée de vie du matériel
- un contrat *in-service* en faveur de la plateforme de sécurité *eboVision* et des produits liés, pour la durée de vie du système
- l'acquisition de la suite logicielle *Tactical Assault Kit (xTAK)* pour différentes plateformes y compris le support technique, pour la durée de vie du matériel
- l'achat de capacité de collecte (hardware et software) dans le cadre des programmes *Signal Intelligence (SINGA III et BEYLISE XI)*, y compris un contrat de maintenance pluriannuel de quatre ans (2021-2024)

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Philippe Goffin, ministre des Affaires étrangères et de la Défense
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 82 11

Nicolas Roisin
Porte-parole (Affaires étrangères)
+32 473 88 88 39
nicolas.roisin@goffin.fed.be

Christine Calmeau
Porte-parole (Défense)
+32 477 88 01 60
christine.calmeau@goffin.fed.be